

Acte d'engagement PAIN

Entre l'adhérent

et

le producteur

Nom et prénom :

SARL « LAMIFASILADORE »

Mail :

Julien Jarreton et Laura Plaisance

Téléphone :

5 Avenue Gaston Cabannes

33270 Floirac

Qui s'engage à :

- régler en 12 chèques sa commande
- trouver un remplaçant en cas d'absence
- être solidaire des aléas de la production
- participer à la vie associative

qui s'engage à :

- effectuer les livraisons chaque semaine ou double ration pour compenser
- fournir des informations sur sa production
- garantir des pains de sa production

LIVRAISON

Période de livraison : du 1er mai 2020 au 30 avril 2021 le mercredi

Lieu : Préau de la mairie, rue parsteur à Floirac

Horaires : de 18h30 à 19h45

QUANTITE COMMANDEE	Pain de 300 g par semaine	
	Pain de 500 g par semaine	
	Baguette de 300 g par semaine	

CONDITION DE REGLEMENT

Faire 12 chèques en une seule fois d'un montant identique. Se reporter au tableau en annexe soit 12 chèques de _____ euros établis à l'ordre de SARL « LAMIFASILADORE ». encaissable le premier mercredi de chaque mois.

Fait à

le

L'adhérent

Le producteur

ANNEXE

Tableau de calcul du prix pour établir les chèques

Nombre de pain/baguette de 300g	1	2	3	4	5	6
Prix par semaine	1,50 e	3,00 e	4,50 e	6,00 e	7,50 e	9,00 e
Prix par mois	6,50 e	13,00 e	19,50 e	26,00e	32,50e	39,00e
Nombre de pain de 500 g	1	2	3	4	5	6
Prix par semaine	2,50 e	5,00 e	7,50 e	10,00 e	12,50 e	15,00 e
Prix par mois	10,83 e	21,67 e	32,50e	43,33e	54,17e	65,00e